

1562 Corcelles, le 25 janvier 2022



COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

MUNICIPALITE

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS N° 03/2022

Rue Vers-chez-Cherbuin et Impasse Clos-à-Pugin (VCCP).

Mise en séparatif, remplacement de conduites d'eau potable et aménagements routiers.

Nomenclature :

EU : eaux usées

EC : eaux claires

EP : eau potable

PGEE : plan général d'évacuation des eaux

Canal ECF : Canal de dérivation des crues de l'Arbogne réalisé par l'Entreprise de Correction Fluviale du canton de Vaud.

PDDE : plan directeur de distribution d'eau

ECA : établissement cantonal d'assurance

STEP : station d'épuration

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 PREAMBULE

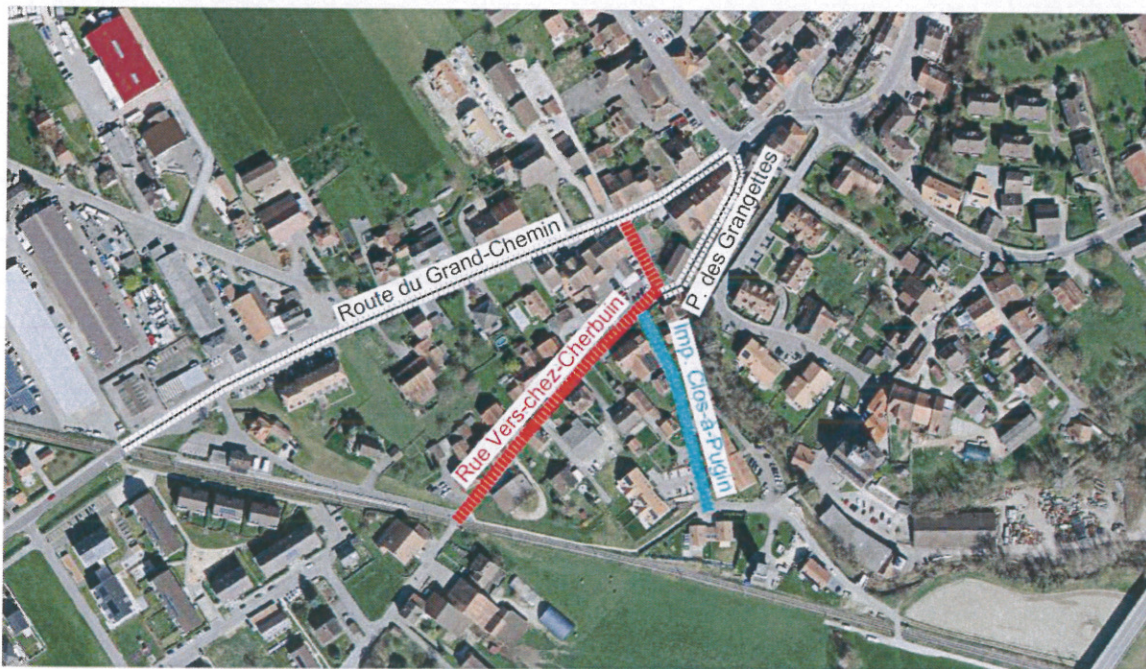
La Municipalité a décidé, conformément au PGEE de la commune, de réaliser des travaux de mise en séparatif dans la rue Vers-chez-Cherbuin et l'impasse Clos-à-Pugin, ces deux rues étant encore en système unitaire avec les EU et les EC mélangées.

Ce projet, figurant dans le plan des investissements de la présente législature, permettra d'assainir intégralement l'épuration de tout le secteur et de supprimer les EC parasites qui s'écoulaient actuellement dans un collecteur raccordé à notre STEP. Les EC communales seront ainsi déversées directement dans le canal ECF et les EC privées, dans la mesure du possible, seront infiltrées dans les parcelles.

La conduite d'eau potable sera remplacée par une conduite en fonte Ø150 mm, ceci uniquement dans la rue Vers-chez-Cherbuin. Celle de l'impasse Clos-à-Pugin a été remplacée en 2010 et ne nécessite pas de changement. Ces travaux répondent à notre PDDE et aux exigences de l'ECA concernant la défense incendie.

Un nouvel aménagement routier est prévu sur la rue Vers-chez-Cherbuin avec la mise en place d'un trottoir franchissable. Le gabarit routier de l'impasse Clos-à-Pugin restera inchangé. Les revêtements bitumineux seront entièrement remplacés dans les deux rues.

Emprise des travaux



Rue Vers-chez-Cherbuin L = 250 m'

- Mise en séparatif EU-EC
- Remplacement de la conduite EP
- Luminaires en LED
- Swisscom, Cablecom, Groupe E

Impasse Clos-à-Pugin L = 130 m'

- Mise en séparatif EU-EC
- Luminaires en LED
- Swisscom, Cablecom, Groupe E

2 DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants ont servi de base à l'établissement des études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la commune de Corcelles-près-Payerne et de tiers.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) établi par le bureau RWB en 2006.
- Plan général d'affection (RPGA), établi par le bureau Fischer et Montavon SA, en 2007
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en 2008.
- Les normes suisses de l'association suisse des professionnels de la route et des transports « VSS ».

La Municipalité a dès lors mandaté le bureau d'ingénieurs Sabert SA à Payerne pour effectuer cette étude.

3 OBJET DU PREAVIS

INFRASTRUCTURES EU-EC

Vers-chez-Cherbuin :

Afin d'éviter de surcharger la STEP en cas de pluie, il faut extraire les EC collectées actuellement dans le collecteur unitaire de la rue pour les déverser dans un exutoire naturel, soit le canal ECF.

Dès lors, la mise en séparatif de cette rue nécessitera les travaux suivants.

- Création d'un nouveau collecteur communal EC en PP Ø 300-500mm, L = 240m. *Ce dernier débutera au carrefour avec la route du Grand-Chemin et s'écoulera en direction du canal ECF, situé à proximité de la ligne CFF. Il récoltera principalement des eaux provenant du domaine public.*
Les EC provenant des parcelles privées seront dans la mesure du possible infiltrées par les propriétaires de ces dernières.
- Création d'un nouveau collecteur communal EU en PP Ø 200mm, L = 182m. *Ce dernier remplacera le collecteur unitaire existant et débutera à proximité du canal ECF, puis rejoindra une chambre de contrôle située avant le passage des Grangettes. Il s'écoulera dans le sens inverse des EC.*
Le collecteur unitaire existant situé sous les Grangettes nécessitera un chemisage. Ceci permettra de le réfectionner sans devoir réaliser des travaux de fouilles sur les parcelles privées.
- La création de 16 chambres de contrôle, soit 8 EU et 8 EC.
- La création/réfection de 14 grilles de routes.
Elles récolteront les EC de ruissellement dans l'emprise du domaine public.

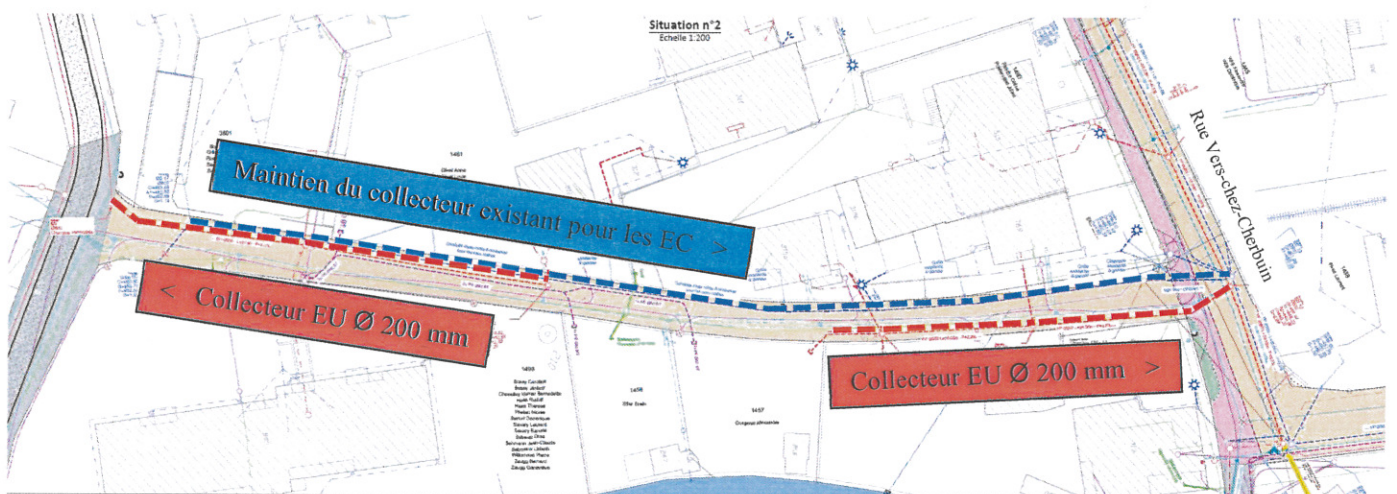


Clos-à-Pugin :

Afin d'éviter de surcharger la STEP en cas de pluie, il faut extraire les EC collectées actuellement dans le collecteur unitaire de la rue pour les déverser dans le collecteur EC projeté de la rue Vers-chez-Cherbuin qui sera raccordé au canal ECF.

Dès lors, la mise en séparatif de cette rue nécessitera les travaux suivants.

- Création d'un nouveau collecteur communal EU en PP Ø 200mm, L = 55m.
Ce dernier sera raccordé au collecteur EU existant longeant le canal ECF.
- Création d'un nouveau collecteur communal EU en PP Ø 200mm, L = 50m.
Ce dernier sera raccordé au futur collecteur EU réalisé sur la rue Vers-Chez-Cherbuin.
- Le maintien du collecteur unitaire existant pour les futures EC.
Après vision de son état par caméra, ce dernier peut être maintenu pour les EC. Il sera raccordé au collecteur EC projeté de la rue Vers-chez-Cherbuin.
- La création de 5 chambres de contrôle, soit 4 EU et 1 EC.
- La création/réfection de 7 grilles de routes.
Elles récolteront les EC de ruissellement dans l'emprise du domaine public.



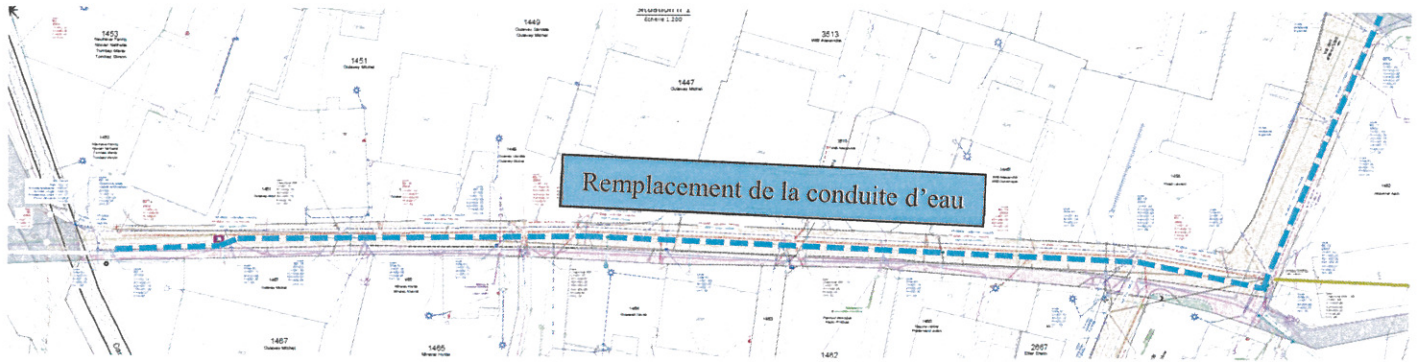
INFRASTRUCTURES EP

Vers-chez-Cherbuin :

Conformément à notre PDDE, la conduite existante en fonte Ø 100/150 mm doit être remplacée.

Dès lors, la mise en application de ce document nécessitera les travaux suivants.

- Remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte Ø 150mm, L = 239m.
Toutes les vannes et les conduites privées seront également remplacées sous le domaine public.
- Mise en place de 6 vannes de secteur.
Ces vannes sont nécessaires afin d'éviter de couper l'eau à de nombreux abonnés, notamment lors de travaux à réaliser sur la conduite.
- Pose d'une nouvelle borne hydrante (BH).
Les éventuels remplacements de BH existantes se décideront au cas par cas. Il est nécessaire d'évaluer leur état lorsqu'elles seront apparentes dans la fouille.



Clos-à-Pugin :

La mise en place de la conduite en PE Ø 160mm date de 2010. De ce fait, aucun travail n'est à prévoir dans cette rue.

AMENAGEMENT ROUTIER

Vers-chez-Cherbuin :

La rue Vers-chez-Cherbuin est une route communale à circulation bidirectionnelle démunie de trottoir. Son gabarit varie de 5.2 m à 9.4 m.

Le projet prévoit de réduire la largeur de la chaussée afin de créer un trottoir « côté Alpes », le but étant de maintenir le cheminement piétons qui se fait naturellement par les usagers, ceci en le sécurisant avec un trottoir. Il aura une largeur variable avec des bordures franchissables au bord desquelles seront fixés des potelets. L'écartement entre ces derniers permettra le croisement de deux véhicules à une vitesse réduite. Le trottoir débutera depuis la voie CFF, ceci jusqu'au passage des Grangettes qui sera quant à lui maintenu en l'état.

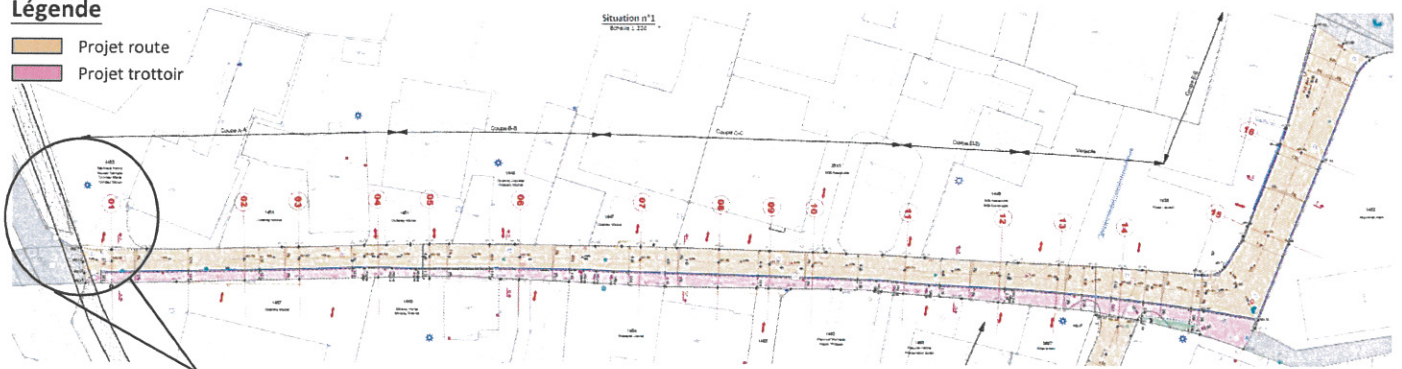
La superstructure sera entièrement remplacée sur le domaine public.

Le marquage « priorité de droite » sera maintenu avec la rue de la gare.

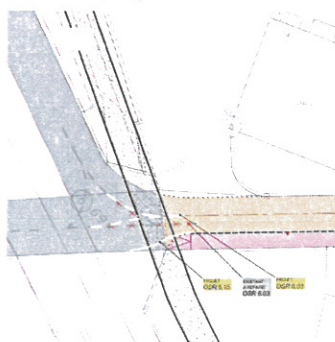
Les luminaires seront remplacés par du LED.

Légende

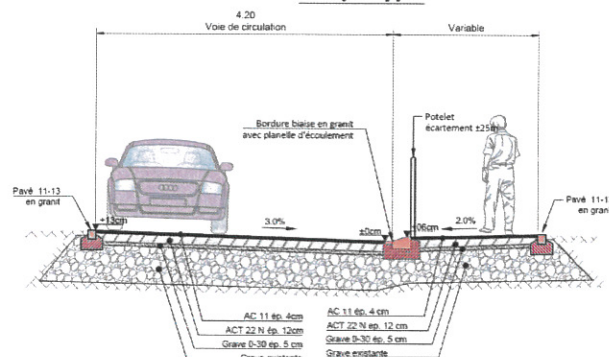
- Projet route
- Projet trottoir



Marquage à rétablir



Coupe type



Clos-à-Pugin :

L'Impasse Clos-à-Pugin est une route communale à circulation bidirectionnelle démunie de trottoir. Son gabarit varie de 4.7m à 5.20m.

Le projet prévoit une réfection totale de la superstructure, ceci en maintenant le gabarit actuel de la chaussée.

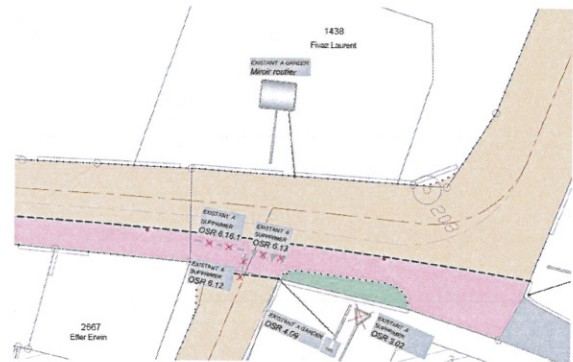
Les luminaires seront remplacés par du LED.

Carrefour Vers-chez-Cherbuin – impasse Clos-à-Pugin :

Un trottoir traversant sera aménagé au débouché de l'impasse Clos-à-Pugin sur la rue Vers-Chez-Cherbuin. Il sera délimité par des bordures franchissables de chaque côté afin de présenter une différence de niveau par rapport à la chaussée.

Les piétons et les engins assimilés à des véhicules EAV (rollers, trottinettes, etc...) disposent de la priorité sur les trottoirs traversant. Ceci s'applique autant aux véhicules qui débouchent depuis l'impasse Clos-à-Pugin qu'à ceux qui obliquent depuis la rue Vers-chez-Cherbuin.

Malgré la suppression du panneau et du marquage « cédez le passage », les véhicules débouchant de l'impasse Clos-à-Pugin devront également céder la priorité aux véhicules venant de la rue Vers-chez-Cherbuin.



Carrefour Vers-chez-Cherbuin – route du Grand-Chemin :

Aucun changement n'est prévu par rapport à la situation actuelle. Le débouché de la rue Vers-chez-Cherbuin sur la route du Grand-Chemin sera marqué par un cédez le passage.

4 PROCEDURE ET PLANNING

Procédure :

Jun 2019 :	Début de l'étude avec le relevé des infrastructures existantes.
11.05.2021 :	Demande préalable auprès de la DGMR, ceci conformément à la loi sur les Routes (art. 3 al. 3 et 10 al. 2 LRou).
30.06.2021 :	Séance d'information aux propriétaires touchés par les travaux.
18.08.2021 :	Retour du préavis favorable de la DGMR.
20.10.2021 :	Séance d'information à la commission nommée par le Conseil communal.
du 24.11.2021 au 23.12.2021 :	Mise à l'enquête publique. Aucune opposition déposée. Une observation a été traitée par la Municipalité

Planning :

Les travaux débuteraient en juin 2022 avec une durée approximative de 7 mois, soit pour la fin d'année. La pose du tapis définitif se ferait courant 2023.

5 DEVIS ESTIMATIF

Le devis estimatif ci-dessous est basé sur les prix des soumissions rentrées et se présente de la manière suivante :

Aménagement routier

Génie civil	Fr.	315'000.00
Eclairage public	Fr.	20'000.00
Signalisation et marquages routiers	Fr.	10'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	55'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	40'000.00
Total HT	Fr.	440'000.00
TVA de 7.7 %	Fr.	33'880.00
Total TTC	Fr.	473'880.00

Infrastructure EU-EC

Génie civil + chemisage de conduites	Fr.	400'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	50'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	45'000.00
Total HT	Fr.	495'000.00
TVA de 7.7 %	Fr.	38'115.00
Total TTC arrondi	Fr.	533'115.00

Infrastructure EP

Génie civil	Fr.	35'000.00
Appareillage	Fr.	165'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	15'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	21'500.00
Total HT	Fr.	236'500.00
TVA de 7.7 % (pour arrondi)	Fr.	18'505.00
Total TTC	Fr.	255'005.00

COÛT TOTAL DES TRAVAUX TTC	Fr.	1'262'000.00
-----------------------------------	------------	---------------------

Subvention ECA (selon décision)	Fr.	93'000.00
---------------------------------	-----	-----------

6 FINANCEMENT

Ces travaux figurent en 2^{ème} position du plan des investissements 2021-2026 nécessitant le cours à l'emprunt pour un montant estimé de Fr. 1'250'000,--.

A ce jour les liquidités communales se montent à environ Fr. 5'100'000,-- et la dette communale est de Fr. 10'486'243,--.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à Fr. 18'000'000,--.

Au passif du bilan se trouve un fonds de réserve « épuration des eaux usées » pour un montant de Fr. 372'407,10.

La Municipalité propose de financer ces travaux via à un emprunt bancaire de Fr. 1'000'000,-- et le solde par les liquidités communales pour un montant de Fr. 262'000,--.

Elle prévoit d'utiliser une partie de la réserve « épurations des eaux usées » à hauteur de Fr. 262'000,-- et d'amortir une partie des travaux « infrastructure EU-EC » pour le même montant.

L'emprunt de Fr. 1'000'000,-- sera négocié aux meilleures conditions du marché et amorti sur une durée de 20 ans.

Au niveau de la comptabilité communale, une distinction sera faite entre l'aménagement routier, qui figurera dans le chapitre routes, l'infrastructure EP qui sera enregistrée dans le chapitre de l'eau et les infrastructures EC-CU qui figureront au chapitre des égouts et épuration.

L'amortissement comptable pour les travaux financés par l'emprunt bancaire ainsi que l'intérêt calculé à un taux estimatif de 2 % représentent une charge globale annuelle de Fr. 70'000,--.

7 CONCLUSIONS

La commission ad'hoc, déjà nommée, est dès lors invitée à faire son rapport au Conseil communal sur le présent préavis

MM. Pierre-André Rapin et Olivier Cherbuin, municipaux responsables, sont à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 03/2022, décide :

Art. 1

D'autoriser les travaux pour la mise en séparatif EC-EU de la rue Vers-chez-Cherbuin et de l'impasse Clos-à-Pugin, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'262'000,-- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire la subvention de l'ECA à recevoir.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 1'000'000,—, ainsi que le prélèvement du solde de Fr. 262'000,-- sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir les investissements EU/EC financés par les liquidités courantes par le compte no 46.331 « Amortissement s/épuración » par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte no 9282.5 « Epuración des eaux usées ».

Art. 5

D'amortir les investissements EU/EC, EP ainsi que les aménagements routiers financés par un emprunt, par les compte no 46.331 "Amortissement s/épuración », 43.331 « Amortissement sur routes » et 81.3311 « Amortissement service des eaux », sur une durée de 20 ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

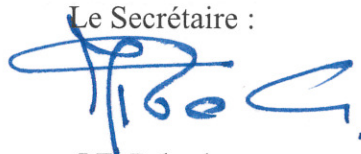
La Syndique :



N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud